

REPUBLIQUE FRANCAISE  
LIBERTE - EGALITE- FRATERNITE

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 5 DECEMBRE 2023

37 membres en exercice  
16 présents – 9 pouvoirs – 25 votants  
Convocation adressée et publiée le 29 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 05 décembre à 10 heures 30 le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est assemblé en partie au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Daniel LEVEL Maire de la commune déléguée de Fourqueux (78), en présence de Madame Nathalie HENAUULT-BARBE, payeur départemental des Yvelines, comptable du Centre de gestion.

Étaient présents :

Laurence BACLE Adjointe au Maire de Villiers-Saint-Frédéric (78) - Marie-Josée BEAULANDE Maire d'Eaubonne (95) - François-Gilles CHATELUS Adjoint au Maire de Versailles (78) - Michel DELAMAIRE Adjoint au Maire de Feucherolles (78) - Huguette FOUICHE Conseillère régionale, Adjoint au Maire de Montesson (78) - Josette JEAN Conseillère départementale des Yvelines – Maire de Condé-sur-Vesgre (78) - Raoul JOURNO Adjoint au Maire du Plessis-Bouchard (95) - Nicolas KOWBASIUK Adjoint au Maire de Taverny (95) - Jean-René MARTEL Adjoint au Maire d'Herblay (95) - Florence MARY Adjointe au Maire de Soisy sous Montmorency (95) - Anne PELLETIER LE BARBIER Maire de Bièvres (91) - Sylvie PESLERBE Adjointe au Maire d'Asnières-sur-Oise (95) - Denise PLANCHON Vice-Présidente de la Communauté de Communes Cœur d'Yvelines, Maire de Neauphle-le-Vieux (78) - Martine QUIGNARD Maire de Lainville-en-Vexin (78) - Sylvain TANGUY Maire du Plessis-Pâté (91).

Pouvoirs :

Marie-Hélène AUBERT Vice-présidente du Conseil départemental des Yvelines - Maire de Jouy-en-Josas (78) donne pouvoir à Martine QUIGNARD Maire de Lainville-en-Vexin (78) - Laetitia BOISSEAU Conseillère départementale du Val d'Oise (95) donne pouvoir à Daniel LEVEL Maire de la commune déléguée de Fourqueux (78) - Dominique BOUGRAUD Présidente déléguée du Conseil départemental de l'Essonne (91) donne pouvoir à Sylvain TANGUY Maire du Plessis-Pâté (91) - Martine CINOSI – GIRARD Conseillère départementale de l'Essonne (91) donne pouvoir à Jean-René MARTEL Adjoint au Maire d'Herblay (95) - Grégory GARESTIER Conseiller départemental des Yvelines – Maire de Maurepas (78) donne pouvoir à Michel DELAMAIRE Adjoint au Maire de Feucherolles (78) - Christian LAGIER Vice-Président de la Communauté d'agglomération de Plaine Vallée, Maire de Piscop (95) donne pouvoir à Sylvie PESLERBE Adjointe au Maire d'Asnières-sur-Oise (95) - Françoise NORDMANN Maire de Beauchamp (95) donne pouvoir à Florence MARY Adjointe au Maire de Soisy sous Montmorency (95) - Alexandra ROSETTI Vice-Présidente de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, Maire de Voisins-le-Bretonneux (78) donne pouvoir à Denise PLANCHON Vice-Présidente de la Communauté de Communes Cœur d'Yvelines, Maire de Neauphle-le-Vieux (78) - Francisque VIGOUROUX Maire d'Igny (91) donne pouvoir à Anne PELLETIER LE BARBIER Maire de Bièvres (91).

Absents, excusés :

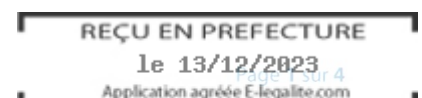
Myriam BRENAC Maire de Chavenay (78) - Benjamin CHKROUN Conseiller régional, Adjoint au Maire d'Enghien-les-Bains (95) - Gabriel CRUZILLAC Adjoint au Maire d'Arpajon (91) - Nathalie JAQUEMET Adjointe au Maire de Bougival (78) - Laurent LAMBERT Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise, Adjoint au Maire de Pontoise (95) - Cédric PEMBA-MARINE Maire du Port-Marly (78) - Nadine RIBERO Adjointe au Maire d'Athis-Mons (91) - Abdoulaye SANGARE Adjoint au Maire de Cergy (95) - Éric TONDU Maire de Maulette (78) - Dominique VEROTS Maire de Saint-Pierre-du-Perray (91) - Jean-François VIGIER Vice-Président de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay, Maire de Bures-sur-Yvette (91).

**Délibération n° 2023-72 portant sur l'Association du personnel du Centre de Gestion : Avenant de renouvellement et subvention pour 2024**

Le président,  
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte  
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours  
pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif, dans un délai  
de 2 mois à compter de la présente publication

Publié le 13 décembre 2023

Conseil d'administration du 5 décembre 2023



**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 05 DECEMBRE 2023**

**Délibération 2023 – 72**

**Objet**

**Association du personnel du Centre de Gestion : Avenant de renouvellement et subvention pour 2024**

La convention qui régit les rapports entre le Centre de gestion et l'Association du personnel a été renouvelée par délibération n° 2022-76 du 7 décembre 2022, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2023 et renouvelable trois fois, elle expire le 31 décembre 2026.

L'association est régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 ayant pour objet de régler le fonctionnement des associations françaises.

L'association du personnel du Centre de gestion a pour but de favoriser les liens entre les agents du Centre de gestion par les actions qu'elle propose : la fête du Noël des enfants du personnel accompagnée d'un spectacle, l'organisation de la galette des rois avec la remise d'un cadeau de fin d'année, et diverses animations.

Le Président informe le conseil que, comme chaque année, l'Association du personnel du Centre de Gestion a formulé une demande de subvention présentant un projet de budget et un programme d'activités pour l'année à venir, en conformité avec son objet social.

L'Association propose de poursuivre en 2024 la mise en œuvre des actions collectives à destination de l'ensemble du personnel, telles que l'organisation complète de la fête du Noël des enfants du personnel, incluant l'organisation d'un spectacle, diverses animations, et l'organisation de la galette des rois en début d'année rassemblant l'ensemble du personnel. Par ailleurs, une nouvelle commission a été créée en 2023 sur le thème de la préservation des ressources naturelles de la planète afin de sensibiliser l'ensemble des agents.

L'ensemble des dépenses prévisionnelles pour l'année 2024, présenté pour l'octroi d'une subvention s'élève à 121 115 €.

RECETTES		DEPENSES	
<b>ADHESIONS DU PERSONNEL</b> <b>10 €/agent</b> <b>15 €/agent retraité</b> <b>111 agents</b>	1 115,00 €	Commission fêtes et animations	79 500,00 €
		Commission voyages, sorties	38 000,00 €
<b>SUBVENTION DU CIG</b>	120 000,00 €	Commission sport et culture	2 500,00 €
		Commission Salle de l'association « l'Entracte »	615,00 €
		Frais de Gestion	500,00 €
<b>TOTAUX</b>	<b>121 115,00 €</b>	<b>TOTAUX</b>	<b>121 115,00 €</b>

Conformément à la réglementation sur les associations, toute adhésion doit faire l'objet d'une participation dont le montant est fixé chaque année par le conseil de l'association. L'adhésion de

Conseil d'administration du 5 décembre 2023

REÇU EN PREFECTURE

le 13/12/2023

Application agréée E-legalite.com

de gestion est fixée conformément au statut de l'association, à 10 € pour le personnel en activité et 15 € pour le personnel en retraite, soit une recette estimative sur la base de 110 agents et 1 agent retraité de 1 115 € pour 2024.

La demande de subvention 2024 s'élève à 120 000 €. Elle est supérieure de 35 000 € à la subvention octroyée en 2023 (85 000 €). Cette augmentation prend en compte les augmentations sur les prix de fournitures et prestations et l'augmentation des effectifs du Centre de gestion. Les activités notamment la commission « fêtes et animations » qui comprend les rassemblements de l'ensemble du personnel lors du Noël des enfants, la soirée de fin d'année et le repas champêtre, sont en conséquence provisionnés à la hausse. Le Président informe dans sa demande que le reliquat de trésorerie positif depuis 2022 a été résorbé sur l'année 2023.

**Pour rappel :**

En 2020, le montant de la subvention était de 105 000 €, prenant en compte la suppression des participations aux inscriptions aux clubs de sports suite à l'adhésion du Centre de gestion au contrat cadre d'action sociale dont cette prestation faisait partie.

En 2021 le montant de la subvention était de 100 000 €, prenant en compte la diminution de certaines prestations de la commission « spectacles ».

En 2022 le montant de la subvention était de 70 000 €, prenant en compte les résultats de clôture de la trésorerie positifs avec notamment la réduction des actions réunissant le personnel (fête de fin d'année, le repas champêtre ...) suite à la crise sanitaire.

En 2023 le montant de la subvention était de 85 000 €, prenant en compte les résultats de clôture de trésorerie et de la reprise des actions en faveur du personnel et notamment les fêtes et animations réunissant l'ensemble du personnel (fête de fin d'année, le repas champêtre, le Noël des enfants du personnel).

Le budget prévisionnel du Centre de gestion pour 2024 inclut la prévision de 120 000 €.

Pour lui permettre de fonctionner en ce début d'année, il est proposé au Conseil de voter, comme chaque année, par une délibération spécifique le montant de la subvention sollicitée par l'Association et de n'en verser que 50 % pour le début de l'exercice 2024.

Le versement complet n'interviendra qu'après la production des comptes et du bilan de l'association pour 2023.

Par ailleurs, il convient d'autoriser le président à signer l'avenant de renouvellement de la convention pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2024.

Le Conseil est donc sollicité pour :

- Approuver l'avenant de renouvellement et autoriser le président à le signer
- Attribuer une subvention d'un montant de 120 000 € à l'Association du personnel du Centre de gestion,
- Autoriser le président à procéder aux versements tels que prévus ci-dessus.

Au regard de l'objet de l'association du personnel et des attentes de ses membres, le bureau et le conseil d'administration pourront apporter des aménagements à la répartition de ce budget en informant le centre de gestion conformément à la présente convention.

**Le Conseil d'administration,**

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu la délibération n° 2022-76 du 7 décembre 2022 ;
- Vu la convention en cours régissant les rapports entre le Centre de gestion et l'Association du personnel ;
- Vu le budget prévisionnel 2024 présenté par l'Association du personnel à l'appui de sa demande de subvention ;
- Vu le projet d'avenant de renouvellement joint en annexe ;
  
- Vu l'exposé du président ;
  
- Considérant l'intérêt de développer des activités créatrices de liens entre les agents du Centre de gestion,

**Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité des votants,**

- Approuve les termes de l'avenant de renouvellement et autorise le président à le signer ;
- Attribue une subvention de 120 000 € à l'Association du personnel du Centre de gestion pour l'exercice 2024 ;
- Autorise le président à procéder aux versements tels que prévus dans la convention.

Pour extrait conforme,

Le président,



Daniel LEVEL

Maire de la commune déléguée de Fourqueux

**ASSOCIATION DU PERSONNEL DU CENTRE DE GESTION  
CONVENTION DU 11 JANVIER 2023  
AVENANT N° 1 : reconduction pour l'année 2024**

**Entre**

Le Centre Interdépartemental de Gestion de la grande couronne de la région Ile-de-France, représenté par son président, Daniel Level, agissant en cette qualité,

**Et**

L'association du personnel du Centre de gestion, représentée par son président, Julien Descamps. Association créée le 1<sup>er</sup> septembre 1988, déclarée le 21 septembre 1988 et ayant son siège social à Versailles, agissant pour le compte de ladite association,

**Conformément** aux termes de la convention du 13 janvier 2023 dans son article 10, « la convention est conclue pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, renouvelable trois fois. Six mois au moins avant la date d'expiration de la convention, l'une ou l'autre des parties sont tenues de faire connaître leur intention quant au renouvellement par avenant de la convention pour une nouvelle durée d'un an ou pour une durée différente ou pour toute autre modification, »

Les parties souhaitant prolonger ladite convention :

**Il est convenu ce qui suit :**

**Article 1**

La présente convention est renouvelable du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2024.

**Article 2**

Il n'est pas autrement dérogé aux clauses et conditions de la convention initiale.

**Fait en deux exemplaires,  
A Versailles, le 23 juin 2023**

Pour le Centre de gestion

Le Président,

Daniel LEVEL  
Maire de la commune déléguée de Fourqueux

Pour l'association

Le Président,

Julien DESCAMPS

Conseil d'administration du 5 décembre 2023

REÇU EN PREFECTURE

le 13/12/2023

Application agréée E-legalite.com